



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 18 janvier 2021, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2021-455 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le règlement numéro 2017-411.

Ce règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominique, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Nominique, le 26 janvier 2021.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 26 janvier 2021, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-sixième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt et un (26 janvier 2021).